

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation : 22/04/2026

de la **BAREILLES - Commune**Séance du **24 avril 2026**

---

**Membres en exercice : 7** *vingt-quatre avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel MARRO*

**Présents : 6**

**Votants : 7**

**Présents :** Michel MARRO, Aude BOYER, Claude CAUBET, Michel LAVAIL, Marie-Christine MICAS, Julien VALENTIAN

**Représentés :** Marie-Laure FISSE représentée par Marie-Christine MICAS

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Aude BOYER

---

**Objet : Désignation membres CCID 2026-2032**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une commission communale des impôts directs doit être constituée pour la durée du mandat.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

Monsieur le Maire propose de désigner 8 personnes représentant chacun des 3 hameaux de la Commune, soit Ys, Pouy et Bareilles.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide les personnes proposées dans le tableau en annexe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que ci-dessus.

Sur la feuille de présence figurent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Michel MARRO